

ment de la capitale et de presque toutes les maisons d'instruction du royaume, ne leur permettrait pas non plus de jouir des vacances qui leur seraient accordées, et qu'en province ils pourront passer tous les ans, près de leurs parents dont ils réclament pour longtemps encore les bons soins et la surveillance.

Permettez-moi, Monseigneur, d'appuyer fortement sur ces motifs auprès de Votre Excellence, et de faire valoir auprès d'Elle que les places gratuites dans les collèges de provinces, et en Bretagne surtout, sont moins ambitionnées que dans ceux de Paris et des villes qui en sont plus rapprochées.

Daignez agréer, Monseigneur, etc.

J.-B. CHAIGNEAU.

Lorient, 8 octobre 1820.

XXII

DIVISION
des
CONSULATS

*A Son Excellence Monseigneur le Ministre des Affaires
Étrangères à Paris¹.*

MONSEIGNEUR,

Votre Excellence m'ayant chargé d'acquérir et d'offrir moi-même divers objets destinés pour les présents de Sa Majesté le roi de France à l'Empereur de la Cochinchine, j'ai l'honneur de lui proposer un objet que je regarde comme bien précieux, et que ce Souverain recevra sûrement avec bien de la satisfaction et de la reconnaissance : c'est le vaccin. J'ai vu

1. Ecrit au ministre de l'intérieur le 14 octobre 1820 — L. s.